



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

CCAS de MONTATAIRE
Service réussite éducative
SFT/DP/KE - décision n°2023 - 02
Séances individuelles en psychologie à destination des enfants de la
réussite éducative – M. Jorge Farah Mendoza psychologue

Fait à Montataire, le 30 janvier 2023

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Séances individuelles en psychologie à destination des enfants de la réussite éducative – M. Jorge Farah Mendoza psychologue

Le Président du CCAS de Montataire,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 2023 précisant les actions validées dans le cadre du programme de réussite éducative pour l'année 2023 notamment celle concernant la prise en charge de séances en soutien psychologique,

Considérant la proposition de M. Jorge Farah Mendoza, psychologue d'intervenir auprès des familles dans le cadre de la réussite éducative,

Considérant la proposition tarifaire de M. Jorge Farah Mendoza, psychologue.

DÉCIDE

Article 1 : de prendre en charge dans le cadre d'un parcours individuel de réussite éducative le suivi des enfants en situation de fragilités par Monsieur Jorge Farah Mendoza psychologue. En fonction de la situation familiale et en lien direct avec la coordonnatrice du dispositif, des séances de guidance parentale pourront avoir lieu avant la prise en charge de l'enfant.

Les séances se dérouleront à son cabinet situé 8 rue Jules UHRY. Les consultations se feront hors temps scolaire dans la mesure du possible, pour des enfants dont l'entrée dans le dispositif de la réussite éducative a été validée par la coordonnatrice.

Article 2 : le CCAS de Montataire paiera par mandat administratif la prestation de l'intervenant sur présentation d'une facture mensuelle :

50 € pour la séance initiale d'1 heure (bilan)

50 € pour la séance individuelle d'une durée de 30 à 45 minutes

CCAS DE MONTATAIRE
Service réussite éducative
SFT/DP/KE - décision n°2023-02

Séances individuelles en psychologie à destination des enfants de la réussite éducative - M. Jorge Farah Mendoza psychologue

80 € pour chaque réunion de suivi en présence de la coordonnatrice de la réussite éducative

Article 3 : une convention sera établie entre la période du lundi 2 janvier au vendredi 7 juillet 2023. Cette dernière précisera en détails les modalités d'organisation et de prise en charge des enfants et des jeunes. La prestation de M. Farah Mendoza fera l'objet d'un suivi ainsi que d'un bilan. Des points d'étape seront organisés avec la coordonnatrice du programme de réussite éducative.

Article 4 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Senlis

Article 5 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la coordonnatrice du Pôle Social,
- Madame la coordonnatrice du dispositif de réussite éducative,
- Monsieur le psychologue en charge des séances de soutien psychologique.

C.C.A.S.

Centre Communal d'Action Sociale
2 Rue Armand Desnosse
60160 MONTATAIRE
Tél. : 03 44 27 55 31
Fax : 03 44 27 09 59

Le Président du CCAS,

Jean-Pierre Bosino